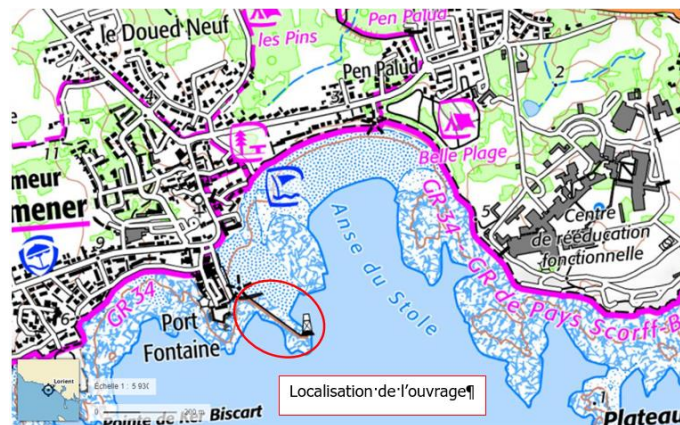


FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX N°1**Digue portuaire de LOMENER**
Travaux de confortement**Commune de Ploemeur****Avril 2025****Contexte et objet de l'opération**

Cette fiche d'information est la première d'une série qui décrit les travaux prévus sur la digue de Lomener. Elle est diffusée dans le cadre de la phase de préparation au chantier et à la réunion d'information organisée par la commune et prévue le 23/04/25 à 18h00 à Ploemeur, afin que chacun puisse anticiper au mieux les contraintes d'un tel chantier indispensable.

La digue portuaire de Lomener, propriété du Département du Morbihan joue un rôle primordial pour la protection du port et la défense de l'Anse du Stole contre l'érosion.

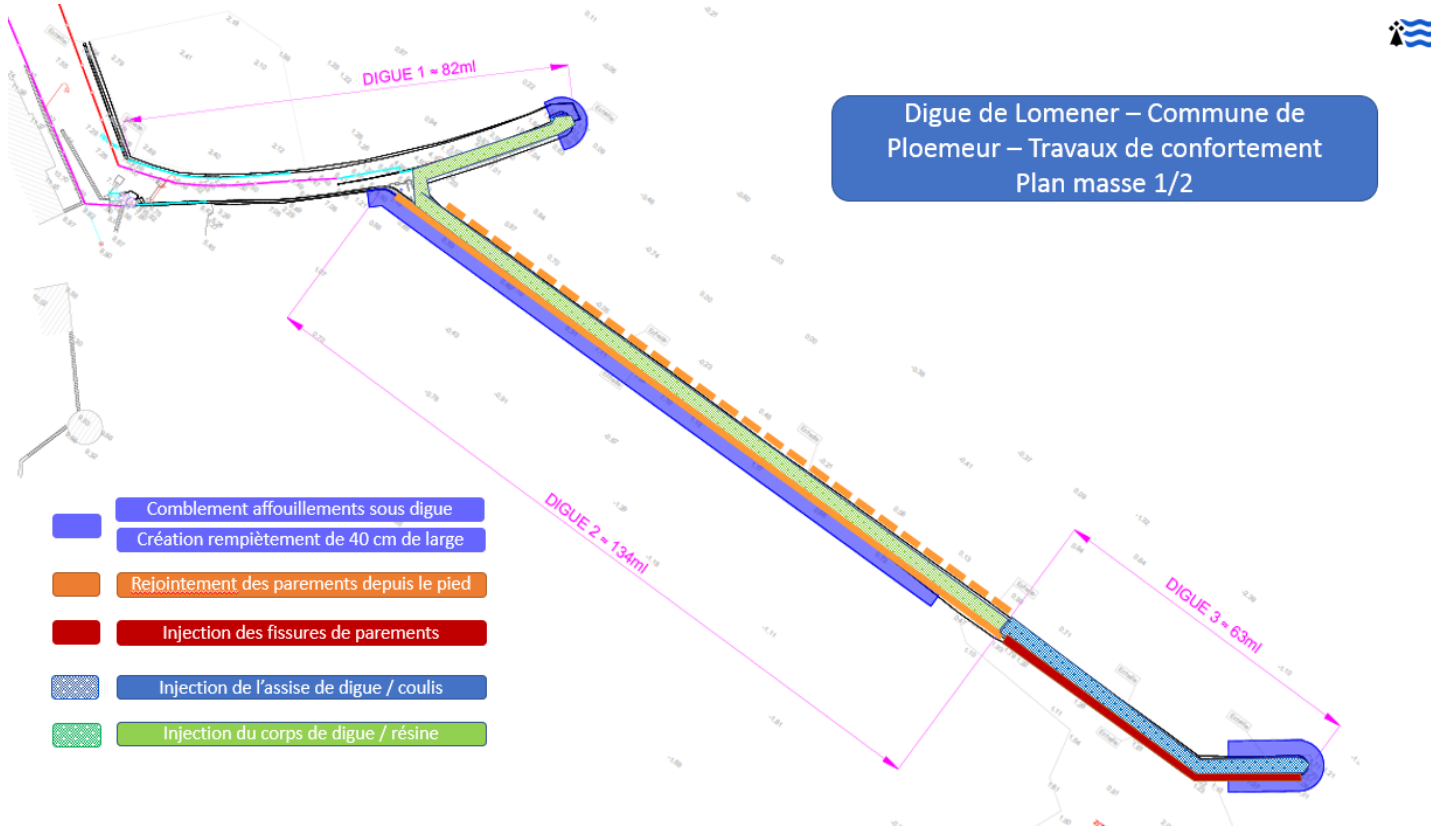


Son état structurel est défavorablement évolutif depuis quelques années. L'ouvrage montre des signes d'érosion massive en son pied, générant des affouillements susceptibles de remettre en cause sa stabilité à moyen terme.

Comme présenté lors de la conférence de presse du 24 janvier 2025, l'opération consiste à réhabiliter la digue dans son intégralité en consolidant et renforçant ses appuis sur le plateau granitique marin et à lui rendre son caractère monolithique. Ces travaux d'ampleur ont pour objectif de pérenniser sa stabilité pour les décennies à venir.

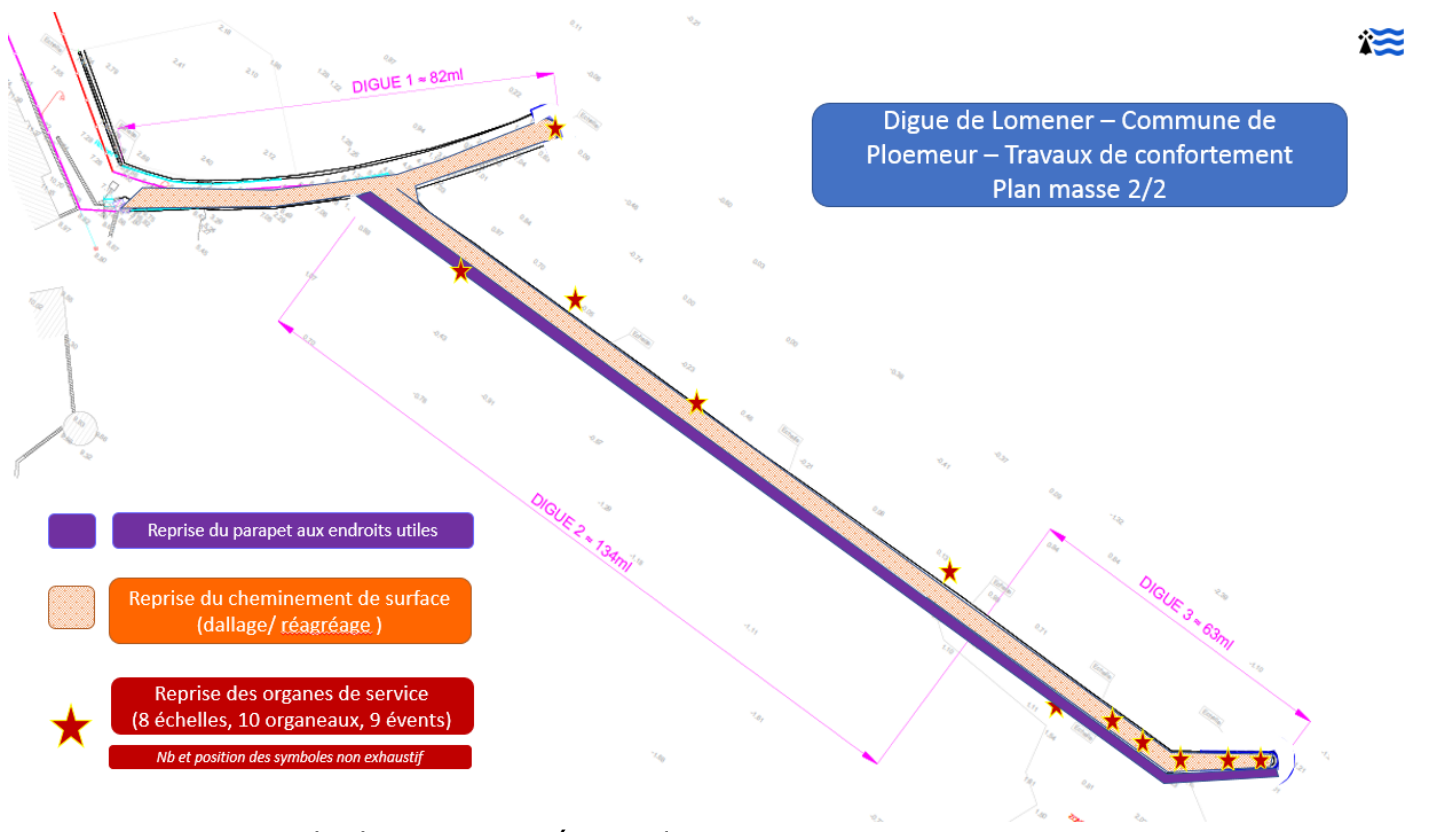
Désignation des intervenants**Maîtrise d'ouvrage :** Département du Morbihan**Maîtrise d'œuvre :** Compagnie des Ports du Morbihan**Groupeement d'entreprises retenu :** COLAS France / URETEK France SAS**Financement****Montant total de l'opération :** 2 080 000 € HT**Montant des travaux :** 1 800 000 € HT**Financeurs :** 80 % Département du Morbihan
20 % Lorient Agglomération

Contenu des travaux



Digue de Lomener – Commune de Ploemeur – Travaux de confortement
Plan masse 1/2

- Comblement des affouillements localisés sous les digues 2 et 3,
- Création d'un pied de renforcement digue 2 et 3 et musoirs d'extrémité (digues 1 et 3),
- Rejointoiement des maçonneries de parements en digue 2 (port et océan)
- Injection des fissures de parement et de surface de la digue en béton n°3
- Injection des corps de digues maçonnées digues 1 et 2 ainsi que l'assise de la digue 3



Digue de Lomener – Commune de Ploemeur – Travaux de confortement
Plan masse 2/2

- Reprise du cheminement piéton et du parapet
- Reprise des organes de service

Période de travaux : mi-Mai à Novembre 2025

(sous réserve de conditions météo marines favorables pour les travaux subaquatiques)

La nature des travaux et leur complexité de mise en œuvre obligent une réalisation hors période de tempête et de forts vents. A partir du mois d'octobre, les conditions météo liées au secteur d'intervention ne permettent quasiment plus d'intervenir.

Chantier sous contraintes = une nécessaire adaptation temporaire pour assurer la sécurité de tous

Ce chantier est soumis à des contraintes de différentes natures : accès, flux de piétons et d'engins, aléas météo marins et des usages à maintenir avec adaptation.

Suite aux différentes concertations et réunions menées par la commune de Ploemeur avec les commerçants, usagers du port et riverains, les contraintes ont été analysées par le Département pour répondre au mieux aux demandes, considérant les obligations d'un tel chantier. **Certains secteurs seront INTERDITS à toute circulation routière, piétonne ou cyclable pour des raisons de sécurité et de dangerosité.**

Des réponses ont pu être apportées sur les points suivants :

- ➔ Gestion des stockages d'annexes à bateau des plaisanciers et de leur mise à l'eau,
- ➔ Libération des voies piétonnes de chaque côté de la voie pour une circulation en toute sécurité en maintenant les terrasses et l'existence du marché local.
- ➔ Compromis d'organisation et d'implantation de l'emprise chantier pour le maintien des liaisons maritimes Lomenier-Groix,
- ➔ Horaires de livraison du chantier limités pour réduire les interactions piétons / camions
- ➔ Des horaires de travail limités aux jours de semaine et exceptionnellement le samedi

MORBIHAN



Aménagements provisoires de Mai à Novembre 2025

Emprise du chantier totalement interdite au public

Terrasses restaurant déplacées

Déplacement provisoire des annexes (emprises définies par commune et renouvellement des racks assuré par le Département)

Mobilier urbain à enlever provisoirement

Cheminement piéton barriéré avec

Portillon accès maîtrisé Laita Croisières

Mise à l'eau des annexes

Information - Communication

- Conférence de presse du 24 janvier 2025



Ports, plaisance Commune

Digue portuaire de Lomener à Ploemeur : des travaux indispensables pour protéger le port et l'anse du Stole



Dossier de presse téléchargeable sur www.morbihan.fr/espace-presse

- Réunion d'information organisée par la commune de Ploemeur en présence du Département : Mercredi 23 avril – 18h00- Ecole de Lomener-Kerroch - Ploemeur

Il n'existe pas de dispositif d'indemnisation des impacts économiques avec les travaux portés par le conseil départemental (aucune prise en charge de dédommagements liés à des pertes d'exploitation potentielles d'activités), étant donné le caractère d'utilité publique de l'opération et l'impérieuse nécessité d'intervention. C'est la raison pour laquelle l'information du département, via la commune, a pu être anticipée bien en amont de l'opération de travaux (dès octobre 2024), afin que chacun puisse anticiper.



Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers : Restez vigilant et respectez les agents qui interviennent sur les chantiers dans le but d'améliorer les conditions de circulation.

CONTACTS

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Contact avec les élus ou la presse :

Sarah LE BORGNE (Cabinet) 02 97 54 82 11

Xavier DOMANIECKI (Directeur des Infrastructures et des Mobilités) : 02 97 54 83 60

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :
Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou par voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/>

ou par mail : routes@morbihan.fr

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.